



ÉCOLE SAINTE-MARTHE CUILLIERRIER

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS 2022

Tenue à l'école Sainte-Marthe, au local du service de garde, le **mercredi 7 septembre 2022 à 18 h.**

Étaient présents :

Membre de la direction : M. Vincent Gauthier Directeur de l'école

Parent membre du CÉ 2021-2022	Nom de l'élève	Année d'étude
Sébastien Legros	Marjane Legros	5 ^e année
Martin Galipeau	Gabriel Galipeau	2 ^e année
Anick Filion	Damien Robitaille	2 ^e année
	Juliette Robitaille	3 ^e année
	Magaly Robitaille	5 ^e année
Geneviève Vallée	Tristan Ouellette	5 ^e année

Liste des parents dans l'assistance	Nom de l'élève	Année d'étude
Stéphane Ouellette	Tristan Ouellette	5 ^e année
Caroline Taillefer	Alexandrine Villemaire	4 ^e année
	Laurie Villemaire	6 ^e année
Vincent Laparé	Océane De Bellefeuille-Laparé	1 ^{re} année
Nancy De Bellefeuille	Océane De Bellefeuille-Laparé	1 ^{re} année
Stéphanie Pilon-Rochon	Anthony Chartrand	2 ^e année
	Léonie Chartrand	4 ^e année
Bianka Dupaul	Albert Pilon	2 ^e année
Mylène Martin-Charbonneau	Lexi Duperron	Maternelle
Louis Grignon	Clovis Grignon	2 ^e année
Ariane De Bellefeuille	Alie Lavigne	Maternelle
	Zoé Lavigne	2 ^e année
	Rafaël Lavigne	4 ^e année
Jessy Brunet	Josephat Brunet	5 ^e année
Marie-Michelle Annett	Maverick Bourcier	Maternelle
Sophie Ranger	Charlie Bertrand	2 ^e année
	Rémi Bertrand	4 ^e année
	Rosalie Bertrand	5 ^e année
Julien Bertrand	Charlie Bertrand	2 ^e année
	Rémi Bertrand	4 ^e année
	Rosalie Bertrand	5 ^e année
Maryse Dugré	Milo Webber	Maternelle
	Béatrice Webber	1 ^{re} année
Chantale De Champlain	Flavie Delattre	Maternelle
Eliane Jean-Grégoire	Alizée Kastlé	6 ^e année

ORDRE DU JOUR

Sujet
1. Mot de bienvenue et présentation
2. Adoption de l'ordre du jour 2.1 Nomination d'un(e) secrétaire 2.2 Adoption du compte-rendu de l'assemblée générale du 8 septembre 2021.
3. Explications sur la composition et les fonctions : <ul style="list-style-type: none">▪ Du conseil d'établissement.▪ Du comité de parents du Centre de services scolaire
4. Mises en candidature et élections : <ul style="list-style-type: none">4.1 Nombres de représentants parents à élire au conseil d'établissement et durée des mandats.4.2 Nomination d'un(e) président(e) d'élection.4.3 Nomination d'un(e) secrétaire d'élection.4.4 Nomination de deux scrutateurs/scrutatrices.4.5 Élection des parents au conseil d'établissement.4.6 Élection des substituts au conseil d'établissement.4.7 Élection du représentant au comité de parents.4.8 Élection du substitut au comité de parents.
5. Période de questions
6. Levée de la séance

COMPTE-RENDU

1. MOT DE BIENVENUE

M. Vincent Gauthier, directeur de l'école souhaite la bienvenue aux parents présents.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

AG-22-0907-01 Il est proposé par Sébastien Legros et secondé par Louis Grignon d'adopter l'ordre du jour tel quel; adopté à l'unanimité.

2.1 Nomination d'un(e) secrétaire :

AG-22-0907-02 Il est proposé par Bianka Dupaul et secondé par Stéphanie Pilon-Rochon de nommer Bianka Dupaul secrétaire; adopté à l'unanimité.

2.2 Adoption du compte-rendu de l'assemblée générale des parents du 8 septembre 2021 :

AG-22-0907-03 Il est proposé par Geneviève Vallée et secondé par Martin Galipeau d'adopter le compte-rendu de la dernière Assemblée générale des parents, tenue le 8 septembre 2021, tel quel; adopté à l'unanimité.

3. EXPLICATIONS SUR LA COMPOSITION ET LES FONCTIONS DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT, DU COMITÉ DE PARENTS ET L'ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS.

Le directeur, **Vincent Gauthier**, fournit quelques explications sur la composition et les fonctions du conseil d'établissement, du comité de parents et de l'organisme de participation des parents.

FORMATION D'UN ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS

Composition (nombre de parents, provenance) :

L'organisme de participation des parents sera composé d'un nombre **illimité** de membres.

AG-22-0907-04 Il est unanimement proposé de former un organisme de participation des parents qui aura comme objectifs de :

- De participer aux activités de campagne de financement.
- D'organiser et de supporter des activités conjointement avec le personnel de l'école.

- Repas chauds spéciaux.

Les personnes présentes adhèrent unanimement à la formation d'un organisme de participation des parents.

Les personnes présentes adhèrent unanimement à ces objectifs. Les parents en charge de l'O.P.P. sont les suivant(e)s : Mme Caroline Taillefer (Sainte-Marthe); parent à déterminer Cuillierrier.

4. MISES EN CANDIDATURE ET ÉLECTIONS

4.1 Nombre de représentants parents à élire au conseil d'établissement et durée des mandats.

Quatre parents siègent au conseil d'établissement de l'école; **deux** d'entre eux ont terminé leur mandat à la fin de l'année scolaire 2021-2022 et **deux** d'entre eux termineront leur mandat à la fin de l'année scolaire 2022-2023. Il faut donc élire deux (2) représentants pour un mandat de deux ans.

Les membres sortants sont : Mme Geneviève Vallée, M. Martin Galipeau.

Les membres restants sont : Mme Annick Filion, M. Sébastien Legros.

Les **deux** nouveaux membres seront élus pour un mandat d'une **durée de deux ans**.

4.2 Nomination d'un président d'élection¹ :

AG-22-0907-05 Il est proposé par Sébastien Legros de nommer **Vincent Gauthier** pour qu'il agisse à titre de président d'élection; adopté à l'unanimité.

4.3 Nomination d'un(e) secrétaire d'élection :

AG-22-0907-06 Il est proposé par Stéphanie Pilon-Rochon de nommer Bianka Dupaul pour qu'elle/qu'il agisse à titre de secrétaire d'élection; adopté à l'unanimité.

4.4 Nomination de deux scrutateurs :

AG-22-0907-07 Il est proposé par Bianka Dupaul de nommer Sébastien Legros pour qu'elle/qu'il agisse à titre de scrutateur d'élection; adopté à l'unanimité.

4.5 Élection des parents au conseil d'établissement :

Le président d'élection procède à l'appel de candidatures :

<i>Madame ou Monsieur</i>	<i>propose la candidature de :</i>	<i>accepte ou refuse</i>
Caroline Taillefer	Caroline Taillefer	<input checked="" type="checkbox"/> Accepte <input type="checkbox"/> Refuse
Stéphanie Pilon-Rochon	Sophie Ranger	<input type="checkbox"/> Accepte <input checked="" type="checkbox"/> Refuse
Jessy Brunet	Jessy Brunet	<input checked="" type="checkbox"/> Accepte <input type="checkbox"/> Refuse

- 1- Personne qui n'est pas un membre de l'assemblée habile à voter. Suggestion : direction d'école ou membre de la communauté ou membre du personnel de l'école.

AG-22-0907-08 Il est proposé par Bianka Paul de clore la période d'appel de candidatures.

À la suite du vote, le président d'élection, M. Vincent Gauthier, déclare élues les personnes suivantes :

<i>Madame ou Monsieur</i>	<i>Pour un mandat de deux ans</i>
Caroline Taillefer	Pour un mandat de deux ans
Jessy Brunet	Pour un mandat de deux ans

4.6 Élection des substituts au conseil d'établissement :

Le président d'élection procède à l'appel de candidatures pour élire un ou des substituts au conseil d'établissement de l'école.

<i>Madame ou Monsieur</i>	<i>propose la candidature de :</i>	<i>accepte ou refuse</i>
Bianka Paul	Stéphanie Pilon-Rochon	<input checked="" type="checkbox"/> Accepte <input type="checkbox"/> Refuse
Sébastien Legros	Julien Bertrand	<input checked="" type="checkbox"/> Accepte <input type="checkbox"/> Refuse

Le président d'élection déclare élu Stéphanie Pilon-Rochon et Julien Bertrand comme **substitut(s)** au conseil d'établissement de l'école.

4.7 Élection du représentant au comité de parents :

Le président d'élection invite les parents membres (anciens et nouveaux) du conseil d'établissement à se présenter à l'avant pour faciliter l'élection de la personne qui les représentera au comité de parents et son substitut.

Le président d'élection procède à l'appel de candidatures pour élire un représentant au comité de parents **parmi** les représentants des parents déjà membres du conseil d'établissement de l'école.

Cette élection se fera à la suite de l'assemblée générale, lors de la première séance ordinaire du conseil d'établissement.

4.8 Nomination d'un substitut au comité de parents :

Le président d'élection procède à l'appel de candidatures pour élire un substitut au comité de parents parmi les représentants des parents déjà membres du conseil d'établissement de l'école.

Cette élection se fera à la suite de l'assemblée générale, lors de la première séance ordinaire du conseil d'établissement.

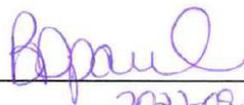
5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Gauthier communiquera très bientôt par courriel avec les nouveaux membres pour les inviter à la première séance du conseil d'établissement.

AG-22-0907-09 Il est proposé par Louis Grignon et secondé par Mylène Martin-Charbonneau de lever l'assemblée à 18 h 25; adopté à l'unanimité.

Signature de la personne agissant comme secrétaire :  _____
2022-09-07